

LA LETTRE



Loire
FOREZ
Agglo

DES

COUZANAIS



Bulletin d'information de la commune de SAIL-SOUS-COUZAN

Novembre 2018 – N° 30

<http://www.sail-sous-couzan.com>

Mesdames, Messieurs, chers Couzanais,

Après plusieurs années de réflexion, les travaux de rénovation du Centre Culturel ont débuté et vont s'étaler jusqu'en juillet 2019.

Ces travaux concernent la réfection des toitures, des sols, de l'électricité, de la plomberie, du chauffage, le remplacement des menuiseries, du mobilier, la pose d'une isolation, les mises aux normes de sécurité et d'accessibilité et le désamiantage des locaux.

Nous mesurons la gêne occasionnée pour l'organisation de vos manifestations mais ces travaux sont nécessaires pour ce bâtiment communal construit bénévolement par la population couzanaise du 1^{er} mai 1970 à décembre 1971 (10 000 heures de travail bénévole). De plus, aucune animation ne pourra se dérouler dans le jardin d'enfants où un périmètre de sécurité sera établi.

De nombreux désagréments (infiltrations d'eau, menuiseries défectueuses, problèmes électriques, ...) s'invitent régulièrement au bon fonctionnement de cette salle très sollicitée, qui mérite maintenant qu'on s'occupe d'elle.

Le montant total de ces travaux s'élève à 482 723 € HT (hors honoraires d'architectes) avec les participations financières de L'Etat, la Région, le Département et l'Agglomération à hauteur de 306 186€.

Cet investissement permettra de réaliser d'importantes économies d'énergie, comme nous avons déjà pu le constater pour les bâtiments communaux déjà rénovés.

En effet les consommations et les dépenses énergétiques du patrimoine collectif sont en baisse : 21 170€ en 2017 (26 798€ en 2013).

Et c'est le même constat pour l'éclairage public puisque les différents investissements ont permis de diviser par trois les dépenses de fonctionnement de ce poste : 11 000€ en 2018 (34 000€ en 2014).

C'est pourquoi les élus se joignent à moi pour remercier les couzanaïses et couzanais de leur compréhension concernant l'ensemble des travaux réalisés sur l'éclairage public et le Centre Culturel.

Le maire, Ludovic Buisson.

Tous les comptes-rendus du Conseil Municipal sont disponibles en intégralité en mairie mais aussi sur le site internet de la commune www.sail-sous-couzan.com

Nous vous rappelons que toutes les séances du Conseil Municipal sont publiques.

Conseil municipal du 4 juin 2018

Cantine municipale - Tarifs communaux 2018-2019

Les tarifs actuels des repas s'élèvent à 2,95 € pour les enfants, à 4,70 € pour les enseignants et les adultes. Le CM décide à l'unanimité de ne pas revaloriser les prix pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Garderie périscolaire - Tarifs communaux 2018-2019

Le CM décide à l'unanimité de ne pas revaloriser les tarifs garderie pour l'année scolaire 2018 - 2019.

Nombre d'enfants	Durée 1H	Durée 30 min	Durée 15 min
1	2,10 €	1,05 €	0,50 €
2			
QF < 750€	1,80 €	0,90 €	0,45 €
QF < 600€	1,45 €	0,75 €	0,35 €
3 et +			
QF < 750€	1,45 €	0,75 €	0,35 €
QF < 600€	1,20 €	0,60 €	0,30 €

Transport Scolaire – RPI Sail / Leigneux

Depuis la création du RPI, la commune a toujours participé à la fraction du coût du transport scolaire laissée à la charge des familles. Pour l'année scolaire 2017/2018, le Conseil Départemental a assuré l'organisation totale du transport scolaire en maintenant une part à la charge des familles.

Le montant à la charge des familles pour l'année 2017/2018 était de 110 € par enfant.

Après discussion il est décidé que le montant reversé aux familles soit de 45 € par enfant.

Projets d'aménagement du jardin d'enfants - Demande de subventions

La restructuration de la mairie et du Centre Culturel devrait débiter à l'automne 2018.

Depuis de nombreuses années le jardin d'enfants jouxtant la mairie et le centre culturel n'a bénéficié d'aucun aménagement.

Les structures actuelles sont vétustes, c'est pourquoi M. le Maire propose les devis suivants pour les rénover :

- l'acquisition d'une structure multisports d'un montant de	35 720.00 € HT
- l'aménagement d'un parc pour enfants d'un montant de	4 500.00 € HT
- l'aménagement d'un parc botanique d'un montant de	2 083.33 € HT
Soit un montant total de	42 303.33 € HT

Le CM décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du CNDS, du Département et de la Région.

Ecole

Le CM donne son accord de principe pour engager une réflexion commune entre les RPI Sail - Leigneux et les Débats - l'Hôpital - St Laurent concernant une nouvelle organisation qui pourrait permettre d'éviter des fermetures de classes.

Conseil municipal du 16 juillet 2018

Effacement de la dette suite au jugement de la Cour des Comptes

Le CM décide d'apurer le passif d'administrés d'un montant de 414.58 € suite au jugement de la cour des comptes.

Restructuration de la Mairie et du Centre culturel - Marché d'ingénierie – marche public de maîtrise d'œuvre

Le CM valide le contrat de maîtrise d'œuvre représenté par Emmanuel CREMONESE, Architecte en qualité de mandataire représentant 4 cotraitants.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché est de six mois, hors intempéries et période de congés.

Montant des travaux 554 500.00 € HT à 7.95 % soit 44 082.75 € arrondi à 44 000 € HT.

Restructuration de la Mairie et du Centre culturel – Contrat de mission de coordination de sécurité SPS niveau 2

Le CM valide à l'unanimité le contrat de mission de coordination de sécurité SPS d'un montant de 2 500 € HT présenté par Monsieur CREMONESE.

Restructuration de la Mairie et du Centre culturel – Contrat de contrôle technique de construction

Le CM décide de retenir la proposition d'APAVE SAS pour un montant de 2 790 € HT.

Restructuration de la Mairie et du Centre culturel – Lancement de consultation

Le CM valide les estimatifs d'un montant de 555 579.28 € HT, les critères de jugement des offres.

Il valide 10 lots, autorise son maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces afférentes.

Convention de mise à disposition à titre gratuit d'un local communal

Le CM autorise M. le maire à signer la convention de mise à disposition d'un local à l'association « Les Classards de SAIL SOUS COUZAN » représentée par sa Présidente, Laura WIPF.

Le local à disposition sera celui au niveau n-1 du Centre Culturel, 6 Place de la mairie.

Conseil municipal du 26 septembre 2018

Restauration église St-André – Demande de subvention pour travaux intérieurs

Le CM approuve le renouvellement d'une demande de subvention concernant la totalité des travaux de restauration intérieure de l'Eglise St André. Soit 397 137.38 € HT au total.

Restructuration de la mairie et du centre culturel – Choix des entreprises

Les entreprises retenues par lots sont :

Lot 1 : Maçonnerie et Abords	ARCHIMBAUD Construction pour un montant de 41 455.18 € HT
Lot 2 : Couverture bac acier	CUISSON pour un montant de 94 149.20 € HT
Lot 3 : Menuiserie extérieure alu et intérieure	LAPENDRY pour un montant de 88 507.26 € HT
Lot 4 : Plâtrerie peinture	l'EURL H Couleurs pour un montant de 75 990.94 € HT
Lot 5 : Carrelage faïence	ATOUT CARRO pour un montant de 28 570.83 € HT
Lot 6 : Electricité courants faibles SSI	Yves GAYRAUD pour un montant de 31 954 € HT
Lot 7 : Chauffage Gaz VMC CTA, Plomberie	CHARRIER Robert pour un montant de 59 855 € HT
Lot 8 : Appareils cuisine	DERORY Electricité pour un montant de 24 020 € HT
Lot 9 : Mobilier (Tables et chaises)	MOBILIER JAROZO pour un montant de 16 097.65 € HT
Lot 10 : Désamiantage	SNDP pour un montant de 22 126 € HT

Restauration scolaire – choix du fournisseur – période – coût du repas

La commune a sollicité plusieurs fournisseurs pour pouvoir élaborer les repas de la cantine scolaire pour l'année 2018-2019. En septembre, les repas ont été confectionnés par Jean-Luc DELORME.

Après concertation avec la mairie de Leigneux, le CM approuve à l'unanimité, la proposition faite par M. CHARBONNIER Lilian, gérant de l'Atelier du Cuisinier.

La commune s'engage avec ce fournisseur d'octobre 2018 à juillet 2019 (Période scolaire).

Transfert de la compétence Eau

M. le Maire fait lecture au CM d'un courrier reçu le 20 septembre 2018 du Président de Loire Forez Agglomération concernant le transfert de la compétence eau, adressé à l'ensemble des communes de l'Agglomération :

Ce courrier précise que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement confirme que la compétence « eau » devient obligatoire au 1^{er} janvier 2020 pour les communautés d'agglomération, sans possibilité de la reporter en 2026.

Le CM participera activement à l'ensemble des futures rencontres prévues à ce sujet afin d'instaurer un dialogue permanent et constructif entre les communes, les syndicats et l'Agglomération Loire Forez.

Attribution de subvention aux associations

Le CM approuve pour l'année 2018 les subventions suivantes aux associations :

Associations	Montants
Amicale du personnel communal	1 700 €
Comité des fêtes	1 296 €
Sapeurs Pompiers	1 134 €
Banque Alimentaire	540 €
La CLEF	486 €
AS Couzan	405 €
Clubs des Loisirs	106 €
Boules des Places	80 €

Les demandes de subvention doivent impérativement être déposées avant le 28 février de chaque année.

Attribution d'une subvention exceptionnelle

Le CM approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 380€ pour l'association la CLEF dans le cadre du chantier participatif des bains.

Convention de disponibilité opérationnelle d'un sapeur-pompier volontaire pendant son temps de travail

M. le Maire informe qu'il serait souhaitable de signer une convention visant à préciser les conditions et les modalités de la disponibilité opérationnelle et de la disponibilité pour la formation, pendant son temps de travail, dans le respect des nécessités de fonctionnement de la commune applicables à un agent communal, sapeur-pompier volontaire.

Le CM approuve et autorise son maire à signer la convention avec le SDIS.

Rencontre avec Coralie et Fabien



Coralie, originaire du Nord, Fabien né à Saint-Etienne mais originaire de St-Just en Bas, sont parents de deux filles et un garçon.

Fabien, électricien de métier, a voulu se lancer dans le projet d'un commerce sur la commune.

Après quelques rénovations dans une ancienne boucherie, fin février 2018, ils ouvrent leur pizzeria-crêperie, route de Saint-Georges.

Coralie et Fabien vous accueillent :

les mercredi, jeudi et vendredi, de 18H00 à 20H00
le samedi de 18H30 à 22H00
le dimanche de 18H00 à 21H00

Possibilité de déguster sur place, à emporter ou à faire livrer

06 24 29 21 62



Transfert de la compétence eau

Un courrier du Président de Loire Forez Agglomération a été adressé à l'ensemble des communes de l'Agglomération.

Il précise que la loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement confirme que la compétence « eau » devient obligatoire au 1er janvier 2020 pour les communautés d'agglomération, sans possibilité de la reporter en 2026 (1) et confirme la volonté de l'Agglomération d'échanger et travailler ensemble sur cette compétence.

En effet, la gestion de la ressource en eau est primordiale. Il est donc nécessaire que nous puissions bien mesurer toutes les conséquences des décisions que nous serons amenés à prendre. Il précise également que les inquiétudes relayées par les syndicats et par des groupes d'élus ou d'habitants ont bien été entendues.

En conséquence, Loire Forez Agglomération souhaite que nous puissions aborder de manière ouverte ce sujet sans écarter aucune hypothèse et avec la volonté de poser toutes les questions et de disposer de tous les éléments pour pouvoir y répondre au mieux.

La Commune participera activement à l'ensemble de ces rencontres afin d'instaurer un dialogue permanent et constructif entre les communes, les syndicats et l'Agglomération Loire Forez.

(1) : *La proposition de loi dite Ferrand-Fesneau de décembre 2017 adoptée le 3 août dernier, ne permettra finalement qu'aux seules communes membres de communautés de communes, un report, jusqu'au 1^{er} janvier 2026, de ces transferts. L'exclusion des communautés d'agglomération du système dérogatoire a été maintenue par la majorité sans réelle justification.*

Transfert de la compétence assainissement

Depuis le 1er janvier 2018, Loire Forez Agglomération gère l'assainissement sur l'ensemble du territoire. A l'échelle de son nouveau périmètre l'agglomération souhaite harmoniser la redevance assainissement. Celle-ci est actuellement de 40€ HT. D'ici à 5 ans, en 2022, cette part fixe sera la même pour l'ensemble des 88 communes de Loire Forez.

Communes	Part fixe 2017	Part fixe 2018	Part fixe 2019	Part fixe 2020	Part fixe 2021	Part fixe 2022
BOEN	30 €	32 €	34 €	36 €	38 €	40 €
MARCOUX	66 €	60,8 €	55,6 €	50,4 €	45,2 €	40 €
LEIGNEUX	27 €	29,6 €	32,2 €	34,8 €	37,4 €	40 €
SAINT-LAURENT ROCHEFORT	30 €	32 €	34 €	36 €	38 €	40 €
NOIRETABLE	25 €	28 €	31 €	34 €	37 €	40 €
TRELINS	60 €	56 €	52 €	48 €	44 €	40 €
SAIL SOUS COUZAN	0 €	8 €	16 €	24 €	32 €	40 €
SAINT-GEORGES-EN-COUZAN (1)	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €
MONTBRISON (1)	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €	40 €

Tous ces prix sont HT.

(1) : communes de l'ancien territoire Loire-Forez

Ordures ménagères : nouveau schéma de collecte

Loire Forez Agglomération nous informe que le ramassage en porte à porte est maintenu. Attention, la fréquence va par contre être modifiée :

La collecte des ordures ménagères se fera toutes les 2 semaines à partir du 1^{er} février 2019.



Le Très Haut Débit (THD)

Les travaux pour le Très Haut Débit se poursuivent sur notre territoire mais beaucoup de retard a été pris. Une réunion d'information est prévue en début d'année 2019.



Couverture des zones blanches

C'est un problème bien connu de tous les couzanais : le village n'est pas propice au passage des ondes hertziennes. Il s'en suit des difficultés de réception pour la radio, la télévision et le téléphone mobile ce qui pose problème aux professionnels et aux particuliers. Certaines zones comme une partie de la route de St Georges, de la RD 97 et des zones diffuses sur la commune sont en zone blanche.

Pour Agnès et Jean Luc Delorme, le problème est quasi quotidien. Ils accueillent une clientèle d'hommes d'affaires et de commerciaux, souvent abonnés à Orange, qui ont besoin d'être connectés. Certains ne reviennent pas et pire d'autres ne restent pas, ils demandent à leurs hôtes de leur trouver un autre hôtel !

Sail n'est pas le seul lieu où ces difficultés se font sentir. Le président de la République a fait de la résorption de la fracture numérique une priorité. Depuis le début de l'année, le gouvernement a décidé de s'attaquer au problème en créant un dispositif d'amélioration de la couverture mobile du territoire. Fin juin, un courrier du ministère de la cohésion des territoires est arrivé en mairie pour notifier que suite à la consultation à laquelle les élus ont répondu en février, la commune a été officiellement retenue pour être l'une des premières bénéficiaires de ce programme. L'opérateur Bouygues Télécom a été chargé d'assurer prochainement pour les 4 opérateurs le déploiement d'un site mutualisé de téléphonie mobile qui permettra d'apporter une couverture 4 G de bonne qualité sur toute la commune.

L'ensemble des coûts de construction de ces nouvelles infrastructures sera pris en charge par les opérateurs qui devront mener à bien les travaux de déploiement dans des délais impartis.

Les études ont débuté sur notre territoire, la topographie les rend difficile mais elles se poursuivent.

La Mission France Mobile qui, au sein de l'Agence du Numérique, est chargée au niveau national du pilotage de couverture, doit rentrer en contact avec la mairie prochainement, quand ces études seront finalisées.



Dernièrement 2 incendies ont été évités grâce à la vigilance de 2 habitants qui ont donné l'alerte : la boîte à livres des bains et une poubelle devant une porte de la mairie. Une plainte a été déposée.

Le Conseil Municipal tient à les remercier sincèrement de leur geste citoyen.

La commune doit faire face à une recrudescence de déjections canines, devant l'école, dans le jardin d'enfants entre autres. Cela est insupportable pour tous. Nombre de familles sont venues se plaindre en mairie qui n'a pu que constater.

Malgré les nombreux rappels faits régulièrement par le biais du bulletin municipal, devant le manque de respect des propriétaires canins qui ne ramassent pas les déjections de leur animal et pour le bien vivre ensemble de chacun, des sanctions seront prises. Nous rappelons qu'un distributeur de sacs est à votre disposition vers l'église.

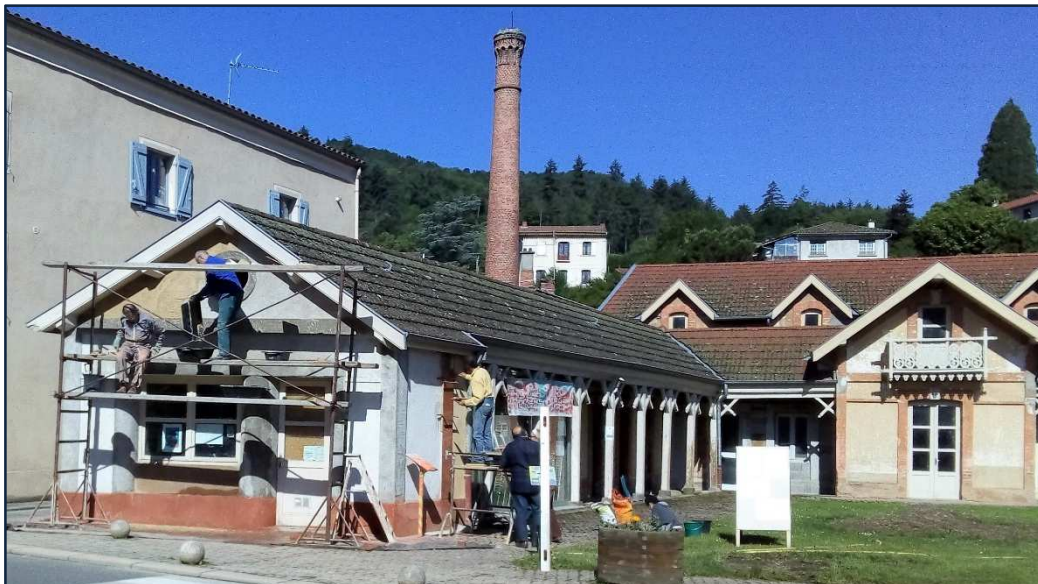


Comité des fêtes de Sail sous Couzan

Le Comité des fêtes organise, au profit du Père Noël du Lundi, le 8 décembre 2018, à partir de 15H, un marché de Noël sur la place de la fontaine : buvette, sandwiches, crêpes, gaufres...

A partir de 19H, illuminations : animation - soupe de courge préparée par « Les Sires de Sémur », soupe à l'oignon préparée par les pompiers, vin chaud, chocolat chaud, papillotes, châtaignes grillées et la présence de la mère Noël.

Nous vous attendons nombreux.



Bibliothèque municipale



Voici les nouveaux horaires de la bibliothèque :

Accueil du public : les jeudis de 16h30 à 18h30 et les samedis de 10h00 à 12h00.

Accueil des classes d'école : les jeudis de 16h00 à 16h30 et un vendredi sur deux de 11H15 à 12H00.

Contact : Charlotte MAS 04 77 24 58 43

Les bénévoles



Il s'agit de cuillères musicales.

Elles forment, reliées par deux, un instrument de percussion résonnant par lui-même.

On les retrouve dans bien des pays d'Europe centrale, d'Amérique du Nord ou d'Asie centrale depuis le XVIIIe siècle. Elles sont utilisées dans les musiques traditionnelles et folkloriques entre autres.

Agenda

- 17 novembre : Matinée artisanale : dégustation et vente de miel, tisanes, fromages, charcuterie, viande bovine et vins, au stade Aimé Jacquet (AS Couzan)
- 17 novembre : Bourse aux jouets à la salle des fêtes de Leigneux (Sou des écoles).
- 8 décembre : Marché de Noël à partir de 15H dans le village (Comité des fêtes)
- 16 février : Soirée dansante avec repas à la salle des fêtes de Leigneux (AS Couzan)
- 17 mars : Loto à la salle des fêtes de Leigneux (Sou des écoles)
- 17 ou 31 mars : Journée gourmande (tripes/saucisses) à la salle des fêtes de St-Georges (AS Couzan)

Etat civil

<u>Naissances :</u>	DAUPHIN Gabriel	Mai 2018
	PORTE Lily	Juin 2018
	FULCHIRON Elise	Juillet 2018
	REYNAUD Lison	Juillet 2018
	SARTORI Corentin	Août 2018
<u>Mariage :</u>	FOREL Steeven et REBOUX Margaux	Mai 2018
	DAVAL Benoit et GROS Marie	Juillet 2018
	MOURA Carvalho Carlos et CORREIA DE SA Susana	Septembre 2018
	CROUZET Yvan et MEILLAND Danielle	Septembre 2018
	DESCHAMPS Dominique et PORTAILLER Isabelle	Octobre 2018
<u>Décès :</u>	ROCHE Jordan	Avril 2018
	RIVOIRE Geneviève	Avril 2018
	CHAUX Jean	Avril 2018
	COIFFET Marie	Mai 2018
	FENON Gisèle	Mai 2018
	JAMBIN Maurice	Juillet 2018
	LINOSSIER Charles	Octobre 2018